



EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA
 Séance du lundi 19 septembre 2022

<p><u>Nombre de conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le lundi dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente-sept minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p>
<p>Date de convocation du conseil municipal : 12/09/2022</p>	<p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, FOURNIER Christophe, BERTHAIL Éric, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p>
<p>Date de mise en ligne de la délibération : 22/09/2022</p>	<p><u>Absents</u> : KOCIOL Guillaume, <u>Secrétaire de séance</u> : FOURNIER Christophe</p>
<p><u>Objet</u> : Attribution d'une subvention à l'école de Lavancia-Epercy pour les séances de piscine 2022-2023</p>	

Vu la délibération 2021-018 sur le changement de l'école de rattachement

L'école de Lavancia-Epercy organise comme chaque année pour les élèves des séances de piscines.

Ces séances auront lieu les jeudis du 15 septembre au 1^{er} décembre 2022, 10 séances sont programmées pour un coût total de 1 690 € avec le transport.

7 élèves de Chancia sont concernés, la part de la commune de Chancia est donc de 537,73 €.

Pour 2022-2023, l'école de Lavancia-Epercy a donc fait part d'une demande de subventions pour les séances de piscine pour les enfants de Chancia.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'école de Lavancia-Epercy qui sera versée à la commune de Lavancia-Epercy pour un montant de 537,73 €.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Robert BONIN